

Formateur en CFA

RNCP2312 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	333
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2011

Certificateur(s)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le formateur en CFA dispense aux personnes travaillant en alternance soit une formation générale, soit une formation pratique et technologique qui complète la formation en entreprise et s'articule avec elle. Ses principales activités sont les suivantes : • enseigner dans le cadre de l'alternance ;

- faire vivre l'alternance CFA/entreprise ;
- participer à la vie du CFA en contribuant à la réalisation du projet d'établissement, du contrat qualité et en participant activement à la vie de l'équipe pédagogique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification atteste des capacités et connaissances relatives aux compétences suivantes :

1. Se situer dans le système de formation par apprentissage et alternance

1.1. Représenter son CFA et promouvoir l'apprentissage dans le cadre de journées portes ouvertes, de salons, de forums, de réunions avec différents partenaires (PAIO, Missions locales, CIO...), de visites et d'entretien avec des entreprises, des jeunes, des parents...

1.2. Participer à la vie du CFA dans le cadre des réunions et actions de l'équipe pédagogique, du conseil de perfectionnement, des partenaires extérieurs ainsi que dans l'accueil et l'intégration de nouveaux formateurs. Prendre des responsabilités pour la maintenance ou la dotation d'équipement pédagogique.

2. Conduire et animer la formation par alternance

2.1. Mettre en place une stratégie de formation alternée comportant la construction des progressions pédagogiques, des tableaux de suivi, des fiches navettes et du carnet de liaison

2.2. Préparer et animer des séquences de formation en alternance pour des groupes et en utilisant éventuellement des techniques de remédiation et en mettant en place des parcours individualisés de formation

2.3. Travailler en équipe dans le cadre de projets interdisciplinaires et par une mise en commun des outils pédagogiques

2.4. Perfectionner ses pratiques pédagogiques en s'informant de l'évolutions des métiers et par une mise à jour ses connaissances dans la discipline enseignée et par la pratique d'outils multimédia

3. Conduire un projet d'actions professionnelles

3.1. Travailler en projet dans le cadre d'actions et d'événements qui impliquent les apprentis et les entreprises

3.2. Mobiliser les acteurs et communiquer avec eux

3.3. Formaliser et capitaliser sa pratique en optimisant les outils de liaison

4. Gérer les relations avec les partenaires de l'apprentissage

4.1. Contribuer à l'animation du réseau des entreprises par des visites et des réunions de maîtres d'apprentissage

4.2. Valoriser les compétences professionnelles des apprentis et favoriser leur insertion professionnelle par la mise en place d'aide à la construction du projet professionnel et une aide à l'orientation et à l'insertion

5. Evaluer et co-évaluer la formation en alternance

Evaluer la progression des apprentis par la mise en place des outils d'évaluation, de positionnement, de suivi, par la participation à la préparation des examens, des jurys et par l'évaluation de ses propres pratiques pédagogiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi s'exerce en Centre de Formation d'Apprentis, établissements d'enseignement particuliers qui dépendent d'organismes gestionnaires dans des secteurs et branches professionnelles très différents : syndicats patronaux, associations, chambres consulaires, enseignement agricole, éducation nationale, collectivités territoriales. La taille d'un CFA est variable :

- de la section d'apprentissage au sein d'un établissement d'enseignement sans formateur permanent
- à un CFA interprofessionnel, recevant 2500 apprentis encadrés par une équipe pédagogique de 90 formateurs permanents.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type d'emploi accessible : – formateur

– enseignant d'enseignement technique (agricole professionnel, technologique)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Réglementation d'activités : L'activité de formateur en CFA suppose qu'une « non-opposition à enseigner » soit délivrée par l'Education nationale ou la DRAF (selon de ministère de tutelle du CFA). Cette procédure vérifie le niveau de formation et l'ancienneté requis pour enseigner en CFA (cf. l'article R116-28 du Code du travail).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

1. Un président de jury représentant le CNAM
2. Un directeur de CFA en exercice
3. Un formateur de CFA en exercice
4. Un intervenant du CNAM qui n'a pas suivi le candidat au cours de sa formation
5. Un professionnel représentant les maîtres d'apprentissage.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE du pôle de spécialité du titre comprenant 13 membres : - 8 membres délibératifs (1 président, 4 formateurs/enseignants, 2 représentants professionnels et le responsable du titre)

- 5 membres invités de droit (le responsable VAE du pôle de spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 05/03/2011

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP11926

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cnam.fr/formation-adultes/>

<http://www.cnam.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2312/>